

Le confinement et le protocole sanitaire vu par les élèves de CE1 – CE2



Ce n'est pas toujours simple de suivre les règles. Si on a des jeux, on ne peut pas les prêter aux autres. On doit rester à un mètre des copains : c'est parfois difficile. On ne peut plus se mélanger avec les autres classes et si on a des copains dans une autre classe, on ne peut plus jouer avec eux. On ne peut plus aller voir nos papys et mamies pour voir s'ils vont bien. Quand on sort de chez nous, on a trop peur de rencontrer les gendarmes. On ne peut plus voyager et prendre l'avion. Pendant les vacances, on ne pourra pas aller skier, c'est dommage. Il faut qu'on se lave bien les mains. C'est facile à faire. Mais à force, ça nous fait les mains toute rouges. On n'est pas tous d'accord pour le masque. Certains pensent que c'est dur de le porter tout le temps. On respire moins bien ; on a parfois l'impression d'étouffer. On ne voit plus le visage des copains ni de la maîtresse. On doit parler plus fort. Parfois, ça donne mal à la tête et on a plus de boutons. Le masque fait mal aux oreilles et quand on porte des lunettes, on a toujours de la buée. C'est pénible. Mais il y a des enfants qui trouvent des bons côtés à porter un masque. Il permet de se protéger et de protéger les personnes âgées. Parfois le masque a les odeurs de la maison et c'est sympa. Quand on se dispute avec un copain, on peut lui tirer la langue et il ne voit rien. Et puis, le matin, on a moins froid au nez parce que ça rejette de l'air chaud !



Le Conseil Municipal Junior



Saint Jean souhaite impliquer ses jeunes concitoyens au travers de nouvelles instances démocratiques adaptées. La mise en place d'un Conseil Municipal Junior faisait partie du programme électoral lors des dernières élections municipales. L'idée était lancée, promesse tenue nous avons décidé de créer un Conseil Municipal Junior. Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. La volonté de la municipalité est d'associer tous les citoyens à la décision publique, de créer un nouveau débat, d'apporter leur expertise à chaque projet.

La préparation du projet : Règlement, compétences, fonctionnement ont été couchés sur le papier ainsi que le mode électoral :

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Municipal Junior permettra aux jeunes conseillers de penser à des projets pour les jeunes, les mettre en œuvre jusqu'au bout et pratiquer la citoyenneté de façon concrète.

✓ Le lieu d'apprentissage de la vie démocratique

Source de socialisation, d'échanges, de débats et de solidarité, le Conseil Municipal Junior permettra de comprendre le fonctionnement démocratique de la commune et de le mettre en œuvre au travers de projets définis et validés par le Conseil Jeunes puis par le Conseil adultes.

✓ Le lieu de l'engagement citoyen des jeunes

L'ensemble des projets menés par le Conseil Municipal Junior sera en premier lieu décidé par tous les conseillers juniors et répondant ainsi au bien commun et aux besoins et attentes de tous les jeunes de la commune.

✓ Une instance de la vie démocratique

Le Conseil Municipal Junior fonctionnera en commissions permanentes
commission environnement, cadre de vie et sécurité routière
commission vie culturelle, sportive et festivités
commission vie sociale, intergénérationnelle, handicap, solidarité et citoyenneté.

Des séances plénières publiques permettront de soumettre les idées au vote et de faire part de l'avancée des projets.

BIEN VIVRE ENSEMBLE



CROTTE DE CHIEN : NE VOUS LAISSEZ PLUS EM ...BETER !!

Marcher dessus porte bonheur, dit-on ! Un bonheur qui n'est plus dans le pré mais sur les trottoirs de Saint Jean où les déjections canines sont courantes.

Vous en avez assez, en sortant de chez vous tous les matins, d'être obligés d'avancer en terrain miné par les crottes de chiens. Parce que le chien a choisi le trottoir comme lieu d'aisance habituel.

Les déjections canines sont **autorisées** dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Les déjections canines sont **interdites** sur la voie publique, les trottoirs, les espaces publics, les espaces de jeux pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tous moyens appropriés au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Les propriétaires de chiens un peu désinvoltes sont passibles d'amendes....la loi veille.

Rendons le trottoir aux piétons !

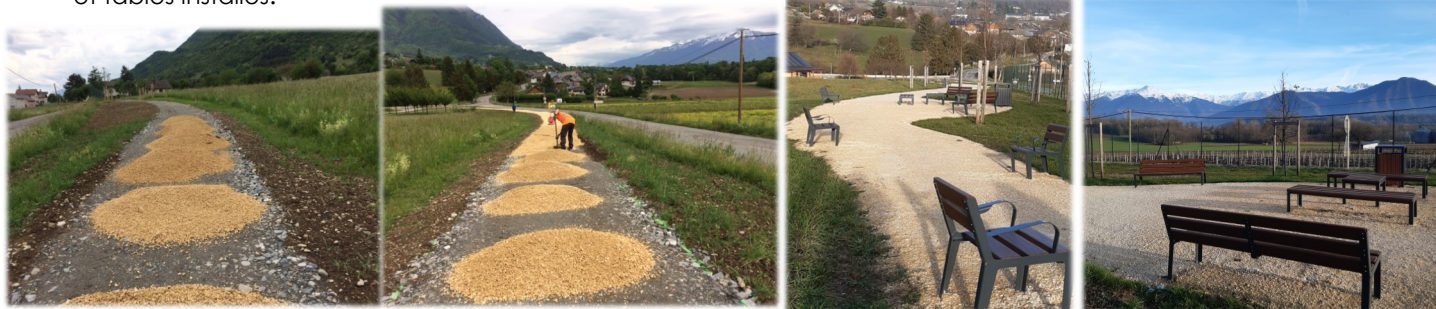
Stationner ou s'arrêter en montant sur un trottoir est considéré comme un stationnement gênant puisque cela peut entraver la marche des piétons ou les obliger à marcher sur la chaussée, et les mettre en danger.

Trouver une place réglementée et faire, au besoin, quelques mètres à pied, c'est bon pour la santé, pour votre porte-monnaie et pour « bien vivre ensemble » !

Pour rappel : le montant d'une amende pour un véhicule garé sur un trottoir s'élève à 135 €. Mais Saint Jean espère pouvoir compter davantage sur le respect et le civisme que sur la répression !

Travaux effectués en 2020

Le début de l'année 2020 a vu la fin des travaux de sécurisation de la traversée du village. En effet le cheminement piéton permet de relier la crèche aux écoles et au centre du village. Promenade à pieds en toute sécurité avec possibilité de se reposer et d'admirer nos superbes montagnes sur les bancs et tables installés.



Au niveau des écoles, les vestiaires ont été rénovés. Décapage des moquettes murales pour laisser place à des murs carrelés, donnant un rendu haut en couleur.



Vestiaire de la cantine de l'école refait en Août 2020 !!!



Les Grangettes

Sur le chemin des Grangettes un reprofilage en enrobé a été réalisé, accompagné d'une cunette appropriée afin d'éviter des ruissellements dévastateurs.



Toujours sur les Grangettes ...sur le parking, la création d'une conduite pluviale évitera l'inondation totale de la voirie. Dans le centre ancien, la chambre de tirage des réseaux télécom a été complètement refaite à neuf accompagnée du revêtement en enrobé.

